



## Délégué/e au CG de l'APAVECCQ

### Mandat <sup>i</sup>

- Le mandat des délégués au **Conseil général** est de représenter les membres de leur région, secteur ou groupe, de faire le lien entre les membres et le Conseil d'administration, de faire les recommandations qu'ils jugent appropriées au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, de faire la promotion de l'Association au plan régional et de combler un poste vacant au Conseil d'administration.

### Profil <sup>ii</sup>

- Être dans l'un des 3 postes suivants :
  - animateur/trice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (secteur public ou privé)
  - animateur/trice de pastorale scolaire (secteur privé seulement)
  - conseiller/ère en éducation spirituelle, religieuse et morale (secteur public seulement)
- Être membre régulier en règle de l'APAVECCQ
- Être élu/e ou désigné/e annuellement par mes collègues de mon secteur ou de mon groupe

### Responsabilités <sup>iii</sup>

- **Représenter** les membres de ma région, mon secteur ou mon groupe à L'APAVECCQ
- **Assurer** le suivi sur le portrait des effectifs du secteur ou du groupe que je représente (AVSEC, animateurs/trices de pastorale, CESRM)
- **Rendre visible** l'APAVECCQ dans ma région, mon secteur ou mon groupe
- **Trouver** une personne répondante (membre en règle) dans chaque commission scolaire de ma région ou **établir** un réseau dans mon secteur privé ou de CESRM afin de faire circuler toutes les informations pertinentes
- **Aider** au renouvellement des cotisations, **recruter** de nouveaux membres et rester en contact avec les anciens et les nouveaux
- **Participer** aux **3** rencontres du Conseil général (septembre – janvier ou février – juin) ou, en cas d'absence, trouver une personne remplaçante
- **Agir** à titre de consultant/e et de conseiller/ère auprès du Conseil d'administration
- **Promouvoir** les activités de l'association et assurer le suivi des dossiers
- **Distribuer** les documents pertinents aux membres

<sup>i</sup> Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec (APAVECCQ) - Règlements généraux – règle 6.2

<sup>ii</sup> EXTRAIT du Document « rôle du délégué/e de l'APAVECCQ » du CA DE 2005-2006

<sup>iii</sup> EXTRAIT du Document « rôle du délégué/e de l'APAVECCQ » du CA DE 2005-2006